
ECOUTER L'AUTRE ET PARLER DE SOI

Pour progresser dans sa manière d'écouter et de parler dans un dialogue interpersonnel ou au sein d'un groupe.

OBJECTIFS

- *Me rendre disponible pour accueillir l'autre en situation d'écoute.*
- *Prendre conscience de ce que j'ai et de ce que je suis grâce à l'écoute.*
- *Croître en liberté d'être et en confiance en soi et en l'autre, en se reconnaissant et en s'acceptant dans ses richesses personnelles et dans ses limites.*

AXES DE TRAVAIL

- *Faire l'expérience d'écouter, repérer mes comportements qui entravent l'écoute et les changer.*
- *Faire l'expérience de parler, repérer mes difficultés et tenter d'améliorer mon expression.*
- *Apprendre à adapter ma manière d'écouter et de parler à l'autre et aux situations.*

METHODE

*La pédagogie appliquée est basée sur des expériences de mises en situation et de leur analyse.
Un temps de prière chaque jour permet de se situer et de relire ses expériences dans la foi.*

Taille du groupe : 10 personnes maximum

Animateurs : **François-Xavier LE VAN** s.j. - **M.Cécile LE THI** Bach sœur Notre Dame du Calvaire

Père François Xavier LE VAN, jésuite, animateur et accompagnateur des retraites selon les Exercices spirituels, des sessions sur l'écoute et la connaissance de soi, des sessions sur repères pour temps d'épreuves, des repères pour prendre une décision dans la foi et week-ends et sessions du secteur Couple au Centre spirituel jésuite Manrèse à Clamart.

Date et lieu de la session

Du 13 octobre 2017 9h au 15 octobre 2017 17h 2017 au Couvent de Gramat

APPORTER

De quoi écrire.

Pour le travail corporel : prévoir une tenue dans laquelle on se sent à l'aise.

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous renvoyer le bulletin d'inscription avec le questionnaire renseigné (cela permet de mieux identifier les attentes par rapport à la proposition qui demande un travail personnel pour en tirer profit et à partir duquel nous nous permettrons de vous appeler).

Dans tous les cas, l'inscription ne peut être enregistrée comme définitive que si elle est accompagnée d'un versement de 100 € à l'ordre "le Grand Couvent" (25 € de frais d'inscription et frais de dossier qui restent acquis à l'association Grand Couvent en cas de désistement et 75 € d'arrhes sur les frais de session). Les arrhes sont retenues en cas de désistement à hauteur de :

- *100 % en cas de désistement moins de 2 semaines avant.*
- *50 % en cas de désistement plus de 2 semaines avant le début.*

Forfait séjour : 110 €

Forfait animation : 80 €